



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 janvier 2012
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 27 janvier 2012, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Lettre après lettre, et discours après discours, j'ai indiqué clairement au Conseil de sécurité que les roquettes tirées tous les jours depuis la bande de Gaza constituent un grave sujet de préoccupation. Un million de civils dans le sud d'Israël vivent sous la menace constante de la violence. Les tirs de roquettes en provenance de Gaza sur des villes, des écoles et des maisons israéliennes pourraient déclencher une escalade du conflit dans notre région déjà instable. Le danger posé par ces attaques est parfaitement clair. Et pourtant, certains membres du Conseil de sécurité continuent de fermer les yeux.

Mardi dernier, alors même que le Conseil de sécurité se réunissait pour son débat mensuel sur le Moyen-Orient, des terroristes à Gaza ont tiré deux roquettes sur la région d'Eshkol. Rien qu'au cours des deux dernières semaines, 13 roquettes et obus de mortier ont explosé dans des communautés israéliennes, notamment à Be'erot, dans le kibboutz Zikim et à Netiv Ha'asara.

À l'occasion du débat tenu cette semaine, le Conseil de sécurité a jugé bon de discuter pendant des heures des implantations israéliennes, mais la question de la menace causée par les tirs de roquettes en provenance de Gaza n'a pas fait l'objet de la moindre discussion. Il est grand temps que le Conseil de sécurité dise non au terrorisme, non aux roquettes et non aux attaques délibérément dirigées contre des civils israéliens – en termes clairs, fermement et d'une seule voix. Israël espère que le Conseil de sécurité et tous les membres responsables de la communauté internationale condamneront les tirs sans relâche à partir de Gaza, sans plus tarder.

Nous espérons également que le Président Abbas et d'autres dirigeants de l'Autorité palestinienne s'acquitteront finalement de leur obligation fondamentale consistant à dénoncer clairement ces actes de terrorisme.

Israël tient l'organisation terroriste Hamas entièrement responsable de toutes les attaques en provenance de Gaza, où elle continue d'exercer un contrôle de fait. Israël a exercé et continuera à exercer son droit de légitime défense, selon qu'il conviendra, et prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger ses citoyens.



Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Ron **Prosor**
